



## Déménagements à la centrale : improvisation à tous les étages !

Nous avons rencontré mercredi 14 septembre le président du CHSCT qui a répondu à nos questions sur les déménagements à venir à la centrale. Le prochain CHSCT aura lieu le 12 octobre et débattrà plus précisément de ces questions. Le chef du SAAM réunit les organisations syndicales le 29 septembre. Nous vous rendrons compte de ces deux réunions !

Vous pensiez que l'administration était aux petits soins en matière de conditions de travail de ses agents ? Raté ! **En matière de déménagement, c'est l'improvisation totale qui règne.** Et évidemment, les agents même quand ils sont les premiers impactés ne sont prévenus qu'au dernier moment... Tenez-vous bien pourtant, le récit des séquences qui nous attendent décoiffe !

### Jeu de dominos à la centrale : Allers-retours entre Grenelle et Dutot

- 1- Le cabinet doit quitter le 101 rue de Grenelle pressé par l'arrivée d'un nouveau ministère dans la zone tampon du 101. Il va donc rejoindre au plus vite le 110 rue de Grenelle
- 2- La DNE installée au 110 rue de Grenelle doit céder sa place au cabinet avant le déménagement prévu au plus tard pour la Toussaint
- 3- La DNE installée au 110 va rejoindre Dutot où rien n'est prévu pour les accueillir... Que faire ?
- 4- La DEPP et les autres services du site Dutot (DNE B, SAAM) n'ont qu'à se resserrer pour accueillir la DNE. Agents de Dutot, vous a-t-on prévenu ? Car le « resserrement » doit avoir lieu avant la mi-octobre !
- 5- A suivre : l'arrivée de toute la DNE A actuellement logée au 107 rue de Grenelle sur le site Dutot. Collègues de Dutot, les mois qui viennent seront ceux de la traque au m<sup>2</sup>...
- 6- Parallèlement, la mission des achats située actuellement rue Dutot (+ de 30 agents) doit déménager rapidement pour retrouver le site Grenelle. Même situation : pour l'accueillir, il faudra en passer par un « resserrement » sur le site Grenelle !



#### Location Bureaux Paris 75007

Surface minimale / totale : 10m<sup>2</sup> / 2834m<sup>2</sup>

Location - Bureau - 75007 - PARIS



Dans un immeuble pierre de taille restructuré situé à proximité de l'Assemblée Nationale, du siège de l'UNESCO et de nombreux ministères, LEASEO vous propose à la location des surfaces de bureaux clés en mains

[Plus d'infos](#)

[Ajouter à la sélection](#)

#### Location Bureaux Paris 75007

Surface minimale / totale : 10m<sup>2</sup> / 870m<sup>2</sup>

Location - Bureau - 75007 - PARIS



Dans un immeuble moderne de standing situé à quelques centaines de mètres de la Seine et à quelques minutes de marche de la Tour Eiffel, LEASEO vous propose à la location des surfaces de bureaux clés en mains

[Plus d'infos](#)

[Ajouter à la sélection](#)

### Improvisations et incertitudes – où va-t-on loger le SIES ?

Des travaux sont donc à prévoir urgemment sur le bâtiment Langevin où est actuellement logé le SIES (certains bureaux sont insalubres – [voir nos dossiers précédents...](#)). Des préfabriqués seront installés dans la cour pour abriter les salles de réunions actuelles du bâtiment Langevin. Les appels d'offres pour les travaux sont lancés pour un démarrage effectif en janvier 2016. Il reste donc 3 mois pour trouver un point d'atterrissage temporaire aux agents puisque les locaux prévus au 99 rue de Grenelle ont été annexés par le secrétariat d'Etat aux victimes... Mais où ? Pour l'instant, c'est la grande inconnue ! Le ministère se renseignerait sur des logements dans Paris arrondissement de 800 m<sup>2</sup> ([on a fait la recherche, d'autres sources nous parlent du 7<sup>ème</sup> et ça pourrait donner ça, qui sait ?](#)) mais le SAAM en était encore mercredi dernier à demander confirmation de leur disponibilité. Improvisation quand tu nous tiens...

## La densification : attention, projet sardine en cours !

Le MENESR est autorisé par France Domaine à conserver ses locaux rue Descartes (ouf ! [voir épisodes précédents et annonce du 24 mai](#)). Car c'est bien en ces termes que cela se joue : le MENESR ne semble absolument pas résolue à jouer le rapport de force face à France Domaine, ni à faire valoir la spécificité de ses locaux pour préserver les conditions de travail de ses agents... Cette « autorisation » a une condition : que le ministère « densifie » son installation.

Le SAAM a donc décidé d'être pro-actif et de tout mettre en œuvre pour faire baisser le nombre de m<sup>2</sup> par poste de travail. Nous serions aujourd'hui à une moyenne de 12 m<sup>2</sup> par agent (ce qui ne correspond absolument pas à la réalité !) il faudrait passer partout à 10m<sup>2</sup>. Un seul mot d'ordre donc : la densification !

Or derrière cette moyenne sont comptés tous les m<sup>2</sup> utiles, même les grands bureaux qui servent aussi de salle de réunion. **Le projet du SAAM, ce sera donc bien moins que 10 m<sup>2</sup> effectifs par agent !**



Les pistes du chef de service sont pour l'instant :

- Rationnaliser les bureaux des « experts » qui ne sont pas en poste toute la semaine au ministère notamment sous la forme d'espaces modulables (cela ne concerne pas les postes de travail des agents en télétravail !)
- Mutualiser l'ensemble des salles de réunions

Alors que venons de découvrir qu'un ancien inspecteur général retraité bénéficiait de plusieurs locaux dans le ministère, nous nous interrogeons : tout le monde n'est pas touché de la même manière !!



## L'étrange visite de France Domaine ou la traque aux m<sup>2</sup> (et aux agents seuls !)

Des agents de France Domaine sont venus faire une visite impromptue des locaux du site Grenelle pendant l'été, sans qu'aucun agent n'en soit averti. Ils ont même pris en photo les bureaux où – sacrilège – des agents étaient seuls...

Le SAAM n'a pas pu nous confirmer que cette visite avait été organisée en lien avec le MENESR. Nous voici donc sous tutelle immobilière de France Domaine. Et le nouveau bouc émissaire est donc l'agent seul dans son bureau.

## Nos revendications :

- Pour en finir avec les rumeurs, que le CHSCT puisse disposer dès sa prochaine réunion d'un tableau récapitulant le nombre de m<sup>2</sup> par agent par direction et par bâtiment
- Respecter les prérogatives du CHSCT et communication à ses membres des informations qui sont déjà à disposition des directions et notamment les plans des implantations
- Etude d'impact préalable sur les conséquences des déménagements et notamment de leurs conséquences sur les conditions de travail des agents
- Qu'aucun agent ne dispose d'un bureau inférieur à 10m<sup>2</sup>, recommandation minimaliste de l'INERIS ([10 m<sup>2</sup> pour une personne seule, 11 m<sup>2</sup> dans un bureau collectif](#))
- Refuser le retour aux open space !